L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 FEVRIER 1893. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI, 11 FEVRIER 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'affaire de Panama.

Nous avons reçu, jeudi soir, des nouvelles bien graves de France. La justice a rendu son premier arrêt dans la triste affaire de Panama—nous dirons le premier arrêt, car d'autres procès vont suivre celui qui vient de se terminer. M. Ferdinand de Lesseps et son fils Charles sont condamnés à cinq ans de prison et 3,000 francs d'amende.

Terrible, cette sentence qui frappe un vieillard illustre, une des gloires de la France, une renommée universelle, et, jusque-là, sans tache. Etait ce donc un vulgaire escroc, un odieux brasseur d'affaires, comme on en voit tant, à l'heure qu'il est, dans les deux mondes, et qui y tiennent le haut du pavé, qui y éblouissent les masses de leur opulence et les éclabaussent de leur luxe? Non. C'était un enthousiaste, un esprit chevaleresque, épris de grandes idées qu'il avait à cœur de mettre à exécution, et à la réalisation desquelles il avait voué sa vie entière.

Le projet du percement de Panama n'est pas une nouveauté : il date de l'époque même du canal de Suez. Aux yeux de M. de Lesseps, les deux entreprises n'en faisaient qu'une, et Panama allait achever l'œuvre commencée en Egypte. Etait ce encore une vaine gloriole personnelle qui l'animait? N'obéissait-il même qu'à un sentiment d'orgueil national, au désir de glorifier son pays aux yeux des autres nations? Non, certes. Il poursuivait un but plus grandiose, un but humanitaire : il voulait fournir au grand commerce les moyens de se promener, à travers les espaces, sans rencontrer aucun obstacle dans sa course, et de passer directement et rapidement, d'un océan, d'un Continent, à un autre océan, à un autre Continent.

Son œuvre était basée, dès le principe, sur la neutralisation des deux grandes voies de communication, dont il comptait doter les nations commerciales.

C'était l'époque des grandes entreprises : le monde appartenait aux ingénieurs qui promettaient de le transformer. Il fallait choisir le moment favorable, aller de l'avant et "battre le fer pendant qu'il était chaud".

Il était, d'ailleurs, ébloui par le succès merveilleux de Suez, et il en était arrivé à croire que rien ne lui était impossible. Il avait foi en son étoile; il comptait sur son indomptable énergie et la toute puissante des moyens qu'avaient à leur disposition les ingénieurs, aussi habiles que savants, qui formaient son entourage.

Malheureusement, il devait, lui aussi, tomber, comme tant d'autres, devenus la victime des vautours, des oiseaux de proie, qui sont la plaie de notre société moderne. Pour surcroît de malheur, l'âge était venu refroidir son ardeur, affaiblir ses facultés, obliterer sa clairvoyance. Il fallait céder aux exigences des uns, aux menaces des autres. Afin de sauver son œuvre—il le croyait, du moins—il céda; il succomba, et nous voyons, aujourd'hui, finir, dans l'humiliation et la honte l'une des plus belles existences qu'il y ait eu à notre époque.

Quant à la République, que l'on voudrait rendre responsable des fautes, des tripotages de quelques uns, nous la croyons, pour le moment, à l'abri de tout danger. On a déjà comparé le procès actuel à celui de Teste et Despans Cubières, qui a hâté la fin du règne de Louis-Philippe et a été, peut-être, la principale cause de la révolution de 1848. C'est une erreur. Alors, le gouvernement était directement atteint. Les concessionnaires se trouvaient sur les marches du trône, et, de plus, Louis Philippe tombé, on savait ce que l'on pouvait mettre à la place de la monarchie. Il en est tout autrement, à cette heure. Les monarchistes eux mêmes, en infime minorité, n'osent pas lever la tête; ils savent que la moindre tentative de leur part, serait sévèrement réprimée.

Il n'est pas mauvais, du reste, que la République donne le signal de la réaction contre les brasseurs d'affaires, qui entravent toutes les entreprises; qu'elle nettoye les écuries d'Augias et se débarrasse de tous les éléments impurs qui la souillaient et la compromettaient. Elle ne peut sortir de cette crise que purifiée, plus belle et plus forte qu'auparavant. Panama ne tuera pas plus la République, que ne l'a tuée le Boulangisme.

ASSASSINAT DES FRÈRES CAVIGNAC, EN FRANCE.—*Blaye*, 24 janvier.—Un crime épouvantable a été commis, la nuit dernière, à Cavignac, (Gironde), au lieu dit : "Gandineau", sur la route de Marignier.

Les deux frères Cavignac, propriétaires d'une fortune immobilière évaluée à 80,000 francs environ, ont été trouvés assassinés dans leur demeure. Ils étaient âgés, l'un, Raymond, de soixante deux ans, l'autre, Pierre, de cinquante trois ans. Ce premier était tombé en enfance, le second était, au contraire, d'une intelligence très vive.

Une sexagénaire, la veuve Aubert, faisait leur ménage. C'était la seule personne qui fût admise chez eux.

Cependant, la veille du jour où ils ont été assassinés, les frères Cavignac avaient reçu leur métayer nommé Pinaud, sa femme et sa fille, ainsi que deux autres cultivateurs, les époux Baguiel, au service d'une dame Michaud.

La veillée s'était prolongée jusqu'à onze heures et demie du soir.

On suppose que les coupables ont dû attendre le départ de tout le monde et l'isolement des frères Cavignac pour accomplir leur forfait.

Ils ont dû briser un carreau pour s'introduire dans la maison. Les deux frères Cavignac avaient le crâne en bouillie.

Le Parquet de Blaye s'est transporté sur les lieux et a ouvert une information.

On lit, dans le *Journal du Havre* :

Nous recevons, de Bordeaux, de nouveaux renseignements sur la double assassinat de Cavignac :

Le crime a été commis au lieu dit Gandineau, dans une maison appartenant aux victimes. Les deux frères Cavignac étaient riches, et la propriété qu'ils habitaient est estimée 80,000 fr.

Raymond Cavignac, l'aîné, était un peu faible d'esprit et laissait toute la gestion de ses intérêts à son frère Pierre. On ne connaissait aux deux victimes aucun ennemi; ils étaient serviables, prêtant même fréquemment des sommes d'argent à des voisins gênés.

L'immeuble qu'ils occupaient se compose de plusieurs bâtiments et s'élève au milieu d'une grande prairie ouverte à tout venant.

Les assassins présumés, d'après certains indices, ont dû coucher dans l'écurie, attendant l'heure du crime pour réaliser leur sinistre besogne. Les misérables, car ils étaient deux, se sont servis, l'un d'une hache, avec laquelle a été frappé Pierre Cavignac; l'autre s'est acharné sur sa victime en la frappant avec une retraite, forte barre de fer retenant par derrière un attelage de bœufs. La mort a été instantanée.

Malgré les avertissements des voisins, les frères Cavignac avaient l'habitude de laisser leur porte ouverte. Le mobile du crime a été le vol. Les meurtriers n'ont pu trouver qu'une cinquantaine de francs.

D'après les renseignements recueillis par la gendarmerie, les assassins seraient deux hommes et une femme, qui ont été vus rôdant dans les environs et demandant, dans plusieurs maisons, des renseignements sur les frères Cavignac. Ils seraient même venus demander l'aumône à Pierre Cavignac, qui leur aurait donné quelques sous.

Mardi matin, ils ont été vus se dirigeant vers Saint-André-de-Cubzac, mais ils semblaient être déguisés. Celui qui la veille avait un béret rouge, portait un béret blanc.

LOUISIANE.

L'Abeille, Lafayette, paroisse Lafayette, du 8 février :

Le gouverneur Foster doit prochainement appeler une Convention d'Etat, en vue d'attirer en Louisiane, une nombreuse immigration

Pourquoi ne choisirait-on pas, pour le siège de cette Convention, Lafayette, qui est situé, au centre des Attakapas, la contrée la plus riche de l'Etat, et qui touche aux paroisses St-Martin, Vermilion, Ibérie et à toutes celles qui forment le sud-ouest de l'Etat.

Le Démocrat, Opelousas, paroisse St-Landry, du 4 février :

Nous voyons arriver maintenant fort peu de produits dans notre localité et par suite fort peu de fermiers; ils sont sans doute occupés à préparer leurs champs pour le prochain ensemencement. Ils sont, d'ailleurs, désappointés des résultats qu'ils ont obtenus. Le coton s'est mieux vendu que l'an dernier, mais la récolte a été si faible qu'elle lui a procuré peu de profit. L'expérience que nous venons de faire, nous prouve qu'il est désormais nécessaire de varier nos cultures et de pouvoir nous suffire nous-même à nos besoins.

Pas un fermier sur dix n'élève de porcs et il est difficile de se tirer d'affaire sans cette ressource, car les viandes que l'on achète au dehors coûtent un prix énorme qui absorbe le revenu du planteur. Il reste nécessairement sans le son en caisse, quand il n'a pas creusé le gouffre de la dette. C'est beaucoup que d'avoir de l'énergie comme nos cultivateurs; mais ce n'est pas assez; il faut y ajouter l'esprit d'entreprise. Ils craignent la nouveauté; ils se forgent dans leur imagination, des dangers qui n'existent pas, dans la réalité, et ils continuent à s'appauvrir, au lieu de se relever et de sortir de leur détresse. Puisque leurs cultures ne leurs rapportent plus, qu'ils en changent, ils n'ont rien à y perdre et tout à y gagner.

La Louisiana Review, Nouvelle-Orléans, du 8 février :

Il est question d'établir une banque, à St Martinville, paroisse St-Martin; plusieurs capitalistes sont lancés dans l'affaire. A Anse-la-Butte, près de Pont-Breaux, il y a un petit ruisseau d'eau inflammable; il est probable qu'il existe dans le voisinage un puits d'huile et que l'eau de ce ruisseau en est imprégnée.

—Dans la paroisse Ibérie, il vient de se fonder une nouvelle localité, nommée Erath, en l'honneur de l'homme qui a le plus contribué à la construction du chemin de fer d'Abbeville et de la Nouvelle Ibérie. Cette localité est située à 14 milles à l'ouest de la capitale des Attakapas; elle fait de très grands progrès; on va y établir une pharmacie, un hôtel; on y trace, de tous les côtés, des chemins qui la mettront en communication avec le voisinage.

—Dans la paroisse Lafourche, la Cie. du Southern Pacific a l'intention de construire, cette année même, un embranchement qui reliera Lahdeville à Thibodeaux, le long de la rive ouest du bayou. Avant deux ans, probablement, il y aura deux lignes ferrées, qui desserviront les deux rives de Lafourche, car le projet du chemin de fer, dit d'Ascension, Assomption et Lafourche, semble bien arrêté; avant longtemps, il sera mis à exécution.

—Dans la paroisse Natchitoches, le premier train de passagers, sur la ligne conduisant à Grand Ecore, a eu lieu, la semaine dernière.

La voie était en bon état; on met la dernière main aux travaux. Le service régulier commencera bientôt.

—Dans la paroisse Ouachita, l'*Evening News* annonce l'érection d'un grand hôtel, à Monroe. Ce sont des capitalistes de l'endroit qui sont à la tête de l'entreprise.

A Monroe, aussi, vient de s'établir une succursale de la grande compagnie, dite "Southern Building and Loan Association".

—L'*Echo*, de Lac St Charles, paroisse Calcasieu, dit que les scieries des environs de cette ville ont expédié près de 500 cars de bois, pendant le mois de janvier, sans compter les envois de bardeaux qui ont été faits. Cela donne une idée de l'importance de cette industrie, à Lac Charles.

—La Convention d'immigration aura lieu, à Bâton Rouge, dans les commencements de mars.

Les recettes du Trésor de l'Etat se sont élevées, en janvier, à $1,265,662.

Un grand nombre d'Italiens vont s'établir sur les habitations de la paroisse Saint Bâton Rouge. On les dit actifs et industrieux.

—Cette semaine, Morgan et Tom Hampton, de la paroisse Franklin, ont tué un porc pesant 520 livres à l'état brut, et 469 livres, après avoir été préparé. Quatre autres leur ont rapporté 1,356 livres de viande. Malgré de pareils faits, il y a encore des fermiers qui s'obstinent à acheter leur porc dans l'Ouest, au prix énorme de $19.75 le baril. Franklin s'enrichirait bien vite, en faisant beaucoup de maïs, en élevant des porcs et des bestiaux.

Echantillon gratuit de chocolat.

—En adressant une carte postale à "MÉNIER", New-York, vous obtiendrez des échantillons de son délicieux chocolat importé avec indications pour le préparer, etc.

LE DRAME DE LA RUE DE REUILLY, A PARIS.—C'est encore un drame passionnel qui s'est déroulé, récemment, dans la rue de Reuilly.

Un journalier, Edouard Haniaut, âgé de vingt-sept ans et demeurant 18, rue de Reuilly, avait vécu, maritalement, pendant cinq années, avec une jeune femme de vingt-quatre ans, Fanny Bulos, dont les parents habitaient le No 67 de la même rue.

La jeune femme se lassa, la première, de la vie commune. Haniaut, d'ailleurs, n'était pas le modèle des amants : irascible et brutal, il faisait subir à sa malheureuse compagne des mauvais traitements, qui lassèrent bientôt sa patience.

Fanny Bulos, il y a environ trois mois, se réfugia chez sa mère et rompit toutes relations avec son ancien amant. Haniaut fit plusieurs tentatives pour ramener à lui la jeune femme; il fut toujours écondui! Peu à peu, il conçut, pour son ancienne maîtresse et pour la mère de cette dernière, qu'il rendait responsable de tout ce qui s'était passé, une véritable haine.

Bien décidé à se venger, Haniaut se rendit, à onze heures, chez les deux femmes. A peine arrivé, il assomma Fanny Bulos de sortir avec lui. Comme elle s'y refusait, Haniaut sortit de sa poche un revolver dont il fit feu, à cinq reprises différentes, sur la mère et la fille Bulos.

Les deux femmes furent atteintes à la tête—la fille par deux balles, la mère par un seul projectile.

Les voisins, accourus au bruit des détonations, arrêtèrent le meurtrier, qui fut conduit chez M. Demarquay, commissaire de police du quartier.

Haiaut, interrogé par ce magistrat, n'a manifesté aucune émotion. Il a été envoyé au Dépôt.

Les deux victimes, dont l'état inspirait, aux dernières dates, de sérieuses inquiétudes, ont été conduites à l'hôpital Saint-Antoine.

FRANCE.

Les grèves et la réglementation du travail.

L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ARBITRAGE.

Nos fournisseurs de Paris, du 26 janvier, nous apprennent que M. Siegfried, ministre du commerce, a adressé aux préfets une circulaire relative à l'application de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage en matière de différends collectifs entre les patrons et ouvriers loi qui avait pour but de prévenir ou d'apaiser les conflits entre le capital et le travail, et, surtout, d'éviter ou d'abréger les grèves.

Le ministre du commerce, après avoir rappelé que le législateur a édicté la loi du 27 décembre dernier, afin de substituer le raisonnement et la discussion pacifique à la cessation brusque et comminatoire du travail—c'est à-dire à la grève—indique dans quel esprit les préfets seront "à un conseiller au besoin et à ensuivre, en tout cas, l'application", car, si la loi ne peut être mise en mouvement que par trois catégories de personnes : les patrons, les ouvriers et à leur défaut les juges de paix, les préfets pourront contribuer très efficacement, à la faire pénétrer dans les mœurs.

Observateur attentif de toutes les perturbations que peut subir l'ordre public—écrit le ministre aux préfets—informé le premier de leur apparition, tenu quotidiennement au courant de tous leurs symptômes, vous êtes ensuite, souvent, sollicité par les intéressés eux mêmes, d'intervenir dans les conflits industriels comme arbitre officieux et, parfois même, pour faire sentir le poids de votre influence à l'une ou à l'autre des parties. Vous serez donc mieux qualifié que personne pour conseiller aux intéressés de recourir à la loi nouvelle, qui leur fournit les moyens de terminer ces conflits pacifiquement, promptement et d'un commun accord.

Certes, l'arbitrage organisé par la loi de 1892 n'est que facultatif; on peut le réclamer ou le repousser en toute indépendance; la liberté de coalition et de grève reste entière, sans aucune restriction. Mais la procédure gratuite instituée par la loi est si simple, elle est si propre à recevoir une application prompte et instantanée, dans tous les cas, dans tous les lieux et avec le moindre dérangement possible, elle est si respectueuse de toutes les susceptibilités et de tous les intérêts, que vous ne devrez vous faire aucun scrupule de la recommander en toute occurence et sans hésitation.

Cette procédure convient, en effet, aux conflits qui s'étendent à tous les établissements d'une industrie dans plusieurs communes ou dans toute une région, comme à ceux qui n'intéressent qu'un seul atelier, une seule usine ou une section d'usine; elle s'applique, aussi, aux différends qui surgissent dans les travaux temporaires, à personnel nomade, tels que certains travaux d'agriculture et de terrassements; elle peut être offerte aux ouvriers qui ont déjà cessé le travail, aussi bien qu'à ceux qui sont résolus à ne recourir à la grève qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Les violations, même, de la liberté du travail dont certains grévistes pourraient s'être rendus coupables, ne devront pas vous détourner de faire tous vos efforts pour ramener les parties en lutte à la considération des avantages de la loi du 27 décembre 1892.

En un mot, monsieur le préfet, bien que votre premier devoir, en temps de grève comme toujours, soit de maintenir l'ordre public et d'assurer strictement, à tous, la liberté du travail, je ne vois pas de cas où vous ne puissiez intéresser pour démontrer la supériorité des procédés institués par cette loi sur tous ceux auxquels on avait, naguère, coutume de recourir. Cette résistance d'autant plus efficace qu'elle se produira à une époque plus rapprochée de l'origine des conflits, car c'est précisément au moment où la notion du devoir perd de sa netteté et tend à s'effacer qu'il est urgent de provoquer des rapprochements et de faire appel à la raison. Trop souvent, jusqu'ici, l'idée de l'arbitrage n'a surgi que quand, déjà, les esprits étaient aveuglés et les cœurs aigris par des récriminations réciproques, et l'arbitrage n'a donné, dans ces conditions, que des résultats peu décisifs. Vous répéterez avec résolution ces anciens arrêments et considérerez, avant tout, la loi du 27 décembre 1892 comme un moyen préventif des conflits.

Les ouvriers savent déjà qu'à une époque où l'appui de l'opinion publique est indispensable pour le triomphe d'une revendication quelconque, le plus sûr moyen qu'ils aient de se mériter cet appui est d'exposer publiquement les motifs de leurs réclamations et d'en provoquer franchement la discussion contradictoire. Vous leur rappellerez que la liberté du travail, conquise et consacrée par la Révolution, appartient, pour chaque citoyen, la garantie nécessaire de son indépendance. Vous leur ferez sentir que, désormais, en raison des facilités nouvelles qui leur sont accordées pour débattre et régler sur un terrain neutre, en présence d'un tiers désintéressé, les contestations qui peuvent s'élever entre eux et leurs patrons, les grèves seront plus malaisément comprises et les atteintes à la liberté du travail sans prétexte ni excuse.

Vous pourrez, parfois, vous trouver en présence de grévistes qui, appartenant à des établissements dans lesquels les usages ou les règlements d'atelier ont établi la clause du délai-congé, sembleront croire que la liberté de coalition les autorise à tenir pour nul et non avenu le contrat de louage. C'est là une erreur grave, que vous devrez vous efforcer de dissiper. Collective ou individuelle, la rupture du contrat de louage est, en effet, soumise aux mêmes règles; elle peut donner lieu à indemnité, si les délais habituels, dans tous les métiers où l'usage les a consacrés, n'ont pas été respectés.

Toutefois, alors même que vous vous trouverez en face de la violation accomplie d'une ou plusieurs clauses du contrat de louage, soit par les patrons, soit par les ouvriers, vous devrez, comme dans tous les autres cas, insister pour le plus prompt recours à la procédure de conciliation.

Le gouvernement a, d'ailleurs, la ferme confiance qu'après une très courte expérience les ouvriers reconnaîtront d'eux-mêmes que la loi nouvelle est propre à leur épargner les chômages prolongés et toutes les misères qui en découlent inévitablement. En effet, sans discontinuer de travailler, ils pourront invoquer sa procédure pour exposer leurs griefs et les faire accueillir, en ne mettant pour cela en péril ni leurs salaires, ni la production nationale, dont la prospérité leur importe autant qu'aux chefs industriels.

La preuve sera ainsi bientôt faite que la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage, combinée avec celle du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, permet aux ouvriers capables d'apprécier l'économie et la portée de cette combinaison de faire aboutir, sans troubles ni violence, toutes leurs revendications légitimes.

De leur côté, les patrons, conscients de leurs véritables intérêts, se montreront certainement disposés à invoquer ou à accepter la procédure nouvelle. Vous ne laisserez échapper, monsieur le préfet, aucune occasion de les y inciter par vos conseils et, le cas échéant, vous User de toute votre influence morale sur ceux qui hésiteraient à recourir à l'arbitrage par crainte de compromettre leur autorité en donnant à leurs ouvriers les motifs de leurs décisions et admettant l'intervention de tiers dans le règlement de leurs affaires.

Il est à remarquer, en effet, que, si les industriels français se sont, depuis longtemps et en grand nombre, signalés par la fondation d'institutions de tout genre destinées à améliorer le sort de leur personnel, ils n'ont pas vu, toujours, leurs sacrifices appréciés à leur juste valeur, parce qu'ils avaient négligé de compléter, au préalable, ceux qui devaient en bénéficier. A plus forte raison, quand il s'agit de modifier, dans leurs établissements, les conditions du travail, ont-ils un intérêt majeur à présenter leur personnel au sujet des changements projetés et de leurs conséquences.

Si, enfin, ces changements ne donnent lieu à contestation, les patrons peuvent encore, en recourant d'eux mêmes à la loi sur la conciliation et l'arbitrage ou répondant loyalement aux appels qu'elle permet de leur adresser, coopérer avec efficacité, sans compromettre en rien leur situation, au maintien de la paix sociale et de l'harmonie nécessaire du capital et du travail.

M. Siegfried invite les préfets à lui adresser des renseignements complets sur la suite qu'auront données les intéressés aux décisions des comités de conciliation ou d'arbitrage; tous ces documents seront concentrés à la direction de l'office du travail, et il termine en ces termes :

J'ai épuisé de la sorte, monsieur le préfet, la série des réflexions principales que la loi du 27 décembre 1892 m'a suggérées et qu'il m'a paru utile de vous communiquer. Vous les compléterez certainement par vos propres méditations, éclairées bientôt par les lumières que vous fournira l'expérience, et vous tiendrez sûrement à honneur de ne négliger aucun effort pour rendre aussi salutaire que possible l'action d'une loi que les plus hautes préoccupations sociales ont inspirée aux pouvoirs publics.

ASSASSINAT DE DEUX AUTRES VIEILLARDS.—*Troyes*, 24 janvier.—Rue du Pré-Lévêque, No 83, dans une vieille maison de modeste apparence, isolée, vivaient tranquillement deux bons vieillards, l'homme et la femme, M. et Mme Louis Jorry.

Le mari comptait 82 ans et la femme 69. Ils possédaient une petite fortune et s'occupaient, surtout, à cultiver leur jardin et à en vendre les produits.

Un voisin, Jean Boisnot, veillait sur eux et venait, chaque nuit, coucher dans leur maison.

Hier soir, vers six heures et demie, ce serviteur se rendait chez eux et essayait d'entrer par la porte cochère, qu'il trouva fermée, contrairement à l'habitude.

Surpris, il fit le tour du bâtiment et pénétra, par la vinée, dans l'habitation.

Il s'arrêta, paralysé, trouvant le père Jorry étendu la face contre terre, baigné dans une mare de sang. Plus loin, le cadavre de Mme Jorry était étendu dans la cuisine avec une horrible blessure à la tête.

La police, aussitôt avertie, s'est transportée sur les lieux.

Pour donner l'appétit, pour activer l'appareil digestif, la Salsaparel le 4 Roses est sans rivale.

La terreur panamiste.

Jusqu'aux employés des barres qui n'osent plus parler d'étalons!

Petit dictionnaire fin-de-siècle :

Athéisme. — Horizon des mauvaises consciences.

Défiance.—Un des fruits de l'expérience, qu'on ne mange guère que lorsqu'on n'a plus de dents.

Ligne politique.—Canne à pêche... en temps troubles.

Oiseau.—Un être qui passe sa vie à mner et à remuer.

Souvenir.—Crépuscule du cœur.

Vieux garçon. — Un déserteur qui *blague* l'armée.

—LE—

KING'S ROYAL GERMETUER

GUÉRIT

LA GRIPPE.

Le Rév. W. G. E Cunningham éditeur de l'Ecole littéraire du Dimanche, M. E. Church du Sud, dit : "La Grippe" s'est attaqué à moi pour la seconde fois le printemps dernier. Une bouteille de Germet m'a complètement guéri à la première attaque. Je me suis entièrement de mon rhume de tout symptôme de la grippe pour le moment.

Rhumatisme.

Nouvelle Orléans, 20 août 1892.

Nous sommes heureux de reconnaître la valeur du King's Royal Germetuer que nous avons trouvé efficace dans toutes les affections rhumatismales.

Les Sœurs du Bon Pasteur.

EMPOISONNEMENT DU SANG.

Vieilles plaies signalées sur les journaux.

Les nombreux amis du H. R. King notre ancien concitoyen se réjouiront d'apprendre que l'accidents plaies qu'il avait sur la jambe et qui le faisait tant souffrir, est entièrement guérie.—New-Orleans, Kentucky.

CATARRHE.

Ce que le Dr Hawthorne sait au sujet du Germetuer.

Je suis guéri du catarrhe. Je crois qu'il me serait pénible de me procurer un certificat de ce genre de tout médecin compétent, je n'ai absorbé aucune médecine dans les derniers six mois, sauf le King's Royal Germetuer : ma santé est meilleure qu'elle ne l'a été depuis 30 ans.

Dyspepsie.

Une fille de M. M. E. Abbey, d'Atlanta, Gie., a été guérie d'un cas de dyspepsie datant de très loin, après avoir essayé de tous les remèdes.

Les petites misères de la vie.

Rien ne guérira de brûlures, de furoncles, de gerçures, d'eczéma, d'irritations cutanées de tous genres comme le Germetuer, appliqué extérieurement toutes les dix minutes jusqu'à ce qu'il y ait soulagement

Fabriqué par le—

King's Royal Germetuer Co., seulement, à Atlanta, Gie

Faites usage des Pilules du Dr King pour la foie et la constipation.

I. L. LYONS, Agents distributeurs.

5 fév—

Téléphone 479. P. E. DUCROS, Gérant.

GONZALES & LAUDUMIEY

Entrepreneurs de pompes funèbres

170 CHEMIN DU BAYOU.

Voitures pour l'Opéra, Promenades, Soirées, Mariages, &c, &c.

Nous sollicitons particulièrement le patronage des familles du centre et du troisième district, et leur promettons entière satisfaction, aux prix les plus réduits.

Ordres pour enterrement reçus par téléphone à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. 21 fév—1an

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLÉANS. Hôtel de Ville 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torr gang, alors qu'il remplissait ses devoirs.

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.

11 fév 1m

Bureau du Grand Secrétaire, Grande Loge et Etat de la Louisiane Maçonnerie et Acceptée Lock Box 51. Grand Lodge Hall. Nouvelle-Orléans, 10 février 1893.—La quatre vingt-unième communication annuelle de la M. W. Grand Lodge et F. and A. M. of the State of Louisiana sera ouverte dans la Chambre A. Temple Maçonnique, angle rues de Carondelet et Carondelet LUNDI, 13 février 1893 à 4 heures P. M. Les représentants sont requis d'être présents à l'heure dite.

CHARLES F. BUCK, Grand Maître.

RICHARD LAMBERT, Grand Secrétaire.

11fév—3f

Huile à l'épreuve du feu—Fire proof oil—la meilleure au monde, 10 cts le gallon.

Gazo ine sans odeur pour stove, 10cts. le gallon; Lampes, Gasoline, Stoves, etc., les plus beaux articles du genre aux prix les plus réduits. Prompte attention donnée aux commandes reçues par la malle. FERDINAND PECOUL, 66 rue de Chartres, près Bienville.

9fév—1m

SOARDS'

1893—NEW ORLEANS

City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directoire de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Livre Blanc (2me édition) 3 00
Directory Commercial (forme pamphlet) 1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs) 50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place,
9 mars 1f

EN DEHORS DU COMPACT!

Lafayette Insurance Company,

No 631 rue Magazine, près l'Avenue Jackson.

4 fév 1m—DMaV

ASSURANCES.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1856

Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892 :

Primes sur incendies	$249 094 85
Primes maritimes	980 94
Primes des rivières	1,178 55
	$251,254 34
A déduire : Primes non expirées du 1891	44,850 20
Total	$206,105 54
A déduire : intérêt et profit et pertes	826,084 18
Moins sinistres et dépenses généraux	12,887 95— 13,196 23
Fonds de surplus, 1891	21,490 82
Total	$220,792 59
Pertes payées :	
Sur risques de feu	$152,018 87
Sur risques maritimes	178 44
Sur risques de rivières	928 83
	$153 124 14
Réassurance	43,744 81
Primes remises et commissions	58,340 09
Taxes d'Etat et de villes, Board of Underwriters, et souscriptions	8,719 29 264,937 92
Profits brut	$305,824 67
Réservé pour :	
Primes non expirées du 1892	$47,378 95
Pertes d'incendies non payées	11,964 13
Fonds de surplus	6,491 69
	$65,824 67 $65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 68
Primes en voie de collection	49,122 00
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, net si remboursables	85,942 50
Actions de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons hypothécaires, Weckerling Brewing Co	8,250 00
Propriétés foncières	66,814 44
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,924 67

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,491 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,924 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERLE, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 12me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS, J. HASSINGER, A. G. RICHS, LOUIS GRUNEWALD, GEO. LICHLIGHT, FRANK VATTIER, JOHN G. MOLL, J. E. MERLE, D. BERNHARDT, J. J. LAMOLIS, M. VONDERBANK, F. W. DIELMANN, EMIL WEBER, A. THIEKEN.

15 janv—1m

Changement de local

M. F. C. PHILIPPE a l'honneur d'informer ses clients et au public qu'il a transféré son imprimerie de No 66, rue de Chartres, au No 40 rue Saint Louis, en face l'Hôtel Royal.

Son établissement est des mieux outillés pour la prompte livraison et la parfaite exécution de tous les travaux qui lui sont confiés.

29 janv—

CRESCENT CITY

JOCKEY CLUB

SAISON D'HIVER.

A partir de mercredi prochain, 14 décembre les courses commenceront à 1 30 au lieu de 2 P. M.

Cinq courses ou plus chaque jour.

Entrée, 50cts, donnant accès partout sauf à la pelouse et aux tribunes.

2 déc—4 m

Kings Royal Germetuer Co., seulement, à Atlanta, Gie

Faites usage des Pilules du Dr King pour la foie et la constipation.

I. L. LYONS, Agents distributeurs.

5 fév—

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

22 RUE CONSPITOULAS.

FABRIQUE D'EXTRAIT D'ABSINTHE

Maison fondée en 1832.

A. RIGNY.
2 WEST 13th St.
NEW YORK.

2 oct—6m—dim.mer.ven

E. BARBIER,

Successeur de S. Fournier.

Horloger et Bijoutier,

66 RUE ROYALE, 66

Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.

MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.

Réparations de toutes objets concernant sa profession.

Garantie complète. Prix modérés.

Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez! 1er déc—3m jeu dim mar

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot. $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane. A deux heures de la Nouvelle Orléans. Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bien tôt ces lots doubleront de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. R. Baudot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 21 1/2 Carondelet, Nouvelle-Orléans 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport; et de jeunes pecaniers. Elles sont situées de bonne barrière et mesurant 50 pieds de face sur la grande route de Louisbing. Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots qui en vente pour la somme de 75, 100 et 1/2 dollars chacun; 25 dollars comptant et à ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.

27 jan

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1,00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers.

26 oct—6m (4 dim)

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux blocs de la rue du Canal. Sans filière

1er nov 92—1 an—mer. jeu dim

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers

No 17 RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.

1er sept

Plus Gros Diamant visible aux Etats-Unis est Exhibé Journellement dans mes Vitrines.

113 et 115 Rue du Canal — BIJOUTIER